



GUIDE PRATIQUE

Collaborer entre acteurs français
de **solidarité internationale**
dans le domaine de l'**Eau**



**COLLABORER ENTRE ACTEURS FRANÇAIS DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE
DANS LE DOMAINE DE L’EAU**

Pourquoi et comment ?

En tant que Réseau Régional Multi-Acteurs, Territoires Solidaires s’est intéressé en 2018 aux origines des partenariats français entre acteurs de l’eau et de l’assainissement et a initié une démarche de réflexion avec ses membres. Fruit d’un travail collectif ayant également mobilisé l’Agence de l’Eau, le Programme Solidarité Eau et l’association Efficoop, ce recueil a été développé au cours de trois rencontres sur cette thématique, entre les mois de juin et de décembre 2018. Il a pour vocation de rendre compte des témoignages, expériences et contraintes qu’ont pu rencontrer les membres dans le cadre du développement de partenariats avec les acteurs de leur région œuvrant dans le domaine de la solidarité internationale. Il s’adresse à tous les acteurs de la région souhaitant s’inscrire dans une collaboration ou simplement pousser leur réflexion sur ce sujet encore peu documenté.

©Territoires Solidaires, décembre 2018

Conception et rédaction : Thibault Genestoux et Mélanie Lunel, Efficoop
Remerciements : Territoires Solidaires remercie les membres et partenaires interviewés pour ce guide
Conception graphique : HéliCom
Crédits photo : Pixabia, Michel Hasson (phototheque.net)

TERRITOIRES SOLIDAIRES
52 rue Saint-Ferreol 13001 Marseille
contact@territoires-solidaires.fr

www.territoires-solidaires.com

SOMMAIRE

Pourquoi collaborer ?	4
Avec qui collaborer ?	6
Quels sont les préalables ?	8
Comment initier des collaborations ?	10
Quelles conditions pour qu’un partenariat s’épanouisse ?	12
Collaborer, étape par étape	14
Les participants au groupe de réflexion	16

POURQUOI COLLABORER ?

Les motivations des acteurs s'avèrent très différentes selon le statut des organisations et leur positionnement. De manière générale, la collaboration répond à des besoins opérationnels.

↓ Pour échanger et améliorer la pertinence des interventions

La recherche de données et le partage d'expérience sont les principaux motifs de rapprochement entre les acteurs de l'Eau « côté français ». Ces derniers se rencontrent et collaborent de manière ponctuelle, souvent informelle, pour échanger conseils et informations :

■ Informations sur le système pays et le contexte local :

législation, code de l'eau, normes de construction, réglementation foncière, procédure administrative de vérification et de contrôle des réseaux, fonctionnement des comités de bassins locaux, procédure d'intégration des projets dans les programmes de développement local, etc.

■ Informations sur le marché local :

prix des prestations, fiabilité des entreprises locales, localisation des fournisseurs de matériaux, modalités d'importation, etc.

■ Informations sur la situation politique et sécuritaire :

élections, changement du conseil municipal, états des routes, ampleur de la mousson, dérives environnementales, sécheresse, présence de coupeurs de route ou de groupes armés, enlèvements, etc.

■ Conseils techniques :

dimensionnement des ouvrages, choix et maintenance des équipements, impact environnemental et social des solutions proposées, ancrage des modalités de gestion et de paiement, modalité de recouvrement, etc.

Paroles d'acteurs

“ Est-il utile que chaque association passe un temps significatif à constituer sa propre base de données ? Le partage de son carnet d'adresses sur les entreprises ou artisans qui ont donné satisfaction pourrait être une solution (entreprises de forages, fournisseurs de réservoirs, maçons, réparateurs, vendeurs de pièces détachées et de pompes à motricité humaine, etc.). Le partage de son réseau avec les autres acteurs en serait une autre. Cela permettrait de dénouer certaines situations locales et de promouvoir les personnes ressources qui le méritent ! ”

“ Nous communiquons nos rapports d'exécution des précédents projets ainsi que les rapports d'évaluation en fin de programme. Cela permet d'inspirer d'autres acteurs. ”

↓ Pour faire des économies d'échelle

Le manque de ressources reste une contrainte importante des acteurs. Grâce aux collaborations ils réalisent des économies d'échelle en **coordonnant leur mission** pour effectuer un suivi des projets et des partenaires de manière plus rapprochée. Ils collaborent également en **mutualisant l'envoi de matériel sur le terrain**, partageant les frais de transport.

Paroles d'acteurs

“ La collaboration nous permet de réaliser en commun nos missions d'évaluation sur le terrain dans un esprit de mutualisation des moyens. Elle simplifie également le suivi des projets. ”

“ Aller ensemble sur le terrain favorise les synergies lors des études. ”

↓ Pour agir en complémentarité

Dans le cadre de projets plus complexes ou plus coûteux, les acteurs développent des partenariats formels leur permettant de réaliser ce qu'ils ne pourraient faire seuls. D'après les témoignages des associations, quatre principaux besoins les amènent à chercher des partenaires :

■ **Un besoin technique** : évaluation des besoins, diagnostic technique.

■ **Un besoin opérationnel** : mise en place d'une partie des activités.

■ **Un besoin financier** : recherche de compléments financiers pour mettre en œuvre l'action.

■ **Un besoin en communication** : promouvoir les actions de solidarité internationale qui sont menées au sud ou les problématiques que ces pays rencontrent.

Paroles d'acteurs

“ En nous réunissant, nous pouvons conduire un plaidoyer commun auprès des bailleurs ou auprès des communes. ”

“ Collaborer avec une entreprise ou un laboratoire de recherche facilite l'accès à leurs données, notamment celles concernant l'analyse du sous-sol. ”

QUEL(S) INTÉRÊT(S) DE PORTER UN PROJET D'INTERVENTION EN CONSORTIUM POUR LES ACTEURS (COLLECTIVITÉ-ASSOCIATION, ASSO-ASSO, ETC.) DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE ?

« Si tu veux aller vite, marche seul. Mais si tu veux aller loin, marchons ensemble ». Comment mieux définir un projet de coopération qu'au prisme de ce proverbe africain ?

Toute intervention en solidarité internationale se caractérise par une relation basée sur l'échange, la co-construction et l'apprentissage mutuel : entre des territoires, et entre des hommes et des femmes issus de ces territoires. Rassembler plusieurs acteurs autour d'une démarche commune, c'est l'assurance de tirer le meilleur parti d'une diversité de compétences, de savoir-faire et de savoir-être qui, pris isolément, n'auraient pas la même force de frappe. Jouer collaboratif, c'est l'occasion de mutualiser des ressources (humaines, financières, matérielles), c'est la possibilité de démultiplier de l'ingénierie technique et sociale, c'est la certitude d'additionner des aptitudes complémentaires, c'est la garantie de faire dialoguer des points de vue différents... Bref, c'est dynamiser la création de chaînes de valeurs au service d'un projet citoyen d'intérêt général.

Philippe MOUTON, chargé d'études au Programme Solidarité Eau (pS-Eau)

AVEC QUI COLLABORER ?

Les acteurs intervenants ou susceptibles d'intervenir dans le cadre de la coopération internationale en faveur de l'ODD 6 sont nombreux mais souvent encore mal connus. Les acteurs rencontrent donc des difficultés pour savoir avec qui collaborer et dans quel cadre.

Les acteurs publics

Les communes et EPCI

Selon leur politique de coopération, les communes font appel à une association pour l'appuyer dans la mise en place d'un projet, assurent le financement des projets ou encore interviennent en appui conseil. Selon les cas, elles portent l'ensemble du projet ou elles délèguent tout ou partie des missions de production, de transport, de stockage d'eau potable et de distribution. Il convient donc d'identifier au préalable qui sont les acteurs qui interviennent au niveau communal ou intercommunal.

Les administrations de l'Etat

Au niveau des régions et départements français, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et la Direction Départementale des Territoires (DDT) vérifient la cohérence des stratégies locales et jouent le rôle de police administrative et judiciaire. Dans le cadre de projets internationaux, leurs personnels peuvent fournir des conseils et des orientations.

Les régions et les départements

Ces collectivités peuvent participer au financement des actions à travers des appels à projet ou encore fournir des conseils en matière de gestion et de planification des aménagements communs.

Les établissements publics

Les établissements publics interviennent en appui à l'Etat Français dans le cadre de missions spécialisées. L'Agence Française de la Biodiversité (AFB) assure à la fois la police de l'environnement et des missions de conseil technique. L'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) assurent les missions de recherche scientifique, d'appui aux politiques publiques, de coopération internationale, de sécurité et de formation. Tous interviennent dans le cadre de projet de moyenne ou grande ampleur à travers des financements ou de l'appui conseil.

Les organismes de recherche

Les organismes regroupant des chercheurs en sciences sociales, politiques ou économiques peuvent appuyer l'analyse et le développement de nouveaux modèles de gouvernance, de gestion, de redistribution ou de planification. Des organismes de recherche technique peuvent appuyer l'adaptation de solutions technologiques : compteurs intelligents, système de paiement mobile, capteur de panne ou de fuite, etc. (CIRAD, IRD, IRSTEA Aix-en-Provence).

Les acteurs privés

Les Associations de Solidarité internationale (ASI)

Principaux relais de la demande locale, les ASI interviennent généralement en tant qu'accompagnateur dans le cadre du montage, du financement et du suivi des projets initiés par leur partenaire du sud. Si elles disposent des compétences en interne et des ressources nécessaires, elles peuvent également se positionner en appui technique ou encore en appui à la maîtrise d'ouvrage. Dans le cadre des projets, elles vont rechercher un appui technique, opérationnel ou financier.

Les fondations

Selon leur politique de solidarité internationale, les fondations participent au financement des actions grâce à des appels à projet. Elles peuvent également mettre à disposition l'expertise de leurs salariés à travers le mécénat de compétences ou les congés de solidarité internationale.

Les entreprises spécialisées

Les entreprises spécialisées sont souvent des opérateurs qui assument tout ou partie du fonctionnement des services publics d'eau à la demande des collectivités ou EPCI. Selon leur spécialité, elles sont sources de conseils et de compétences dans l'exploitation des ouvrages, le suivi de la qualité, la facturation, la relation client, la maintenance, la gestion des interventions, etc. En vue de mieux structurer leurs actions, elles peuvent mettre en place une fondation et ainsi assurer la gestion d'un fonds ou de ressources dédiées par l'entreprise.

DES STRUCTURES QUI PEUVENT VOUS AIDER

Elles recensent les acteurs qui interviennent dans le domaine, facilitent leur mise en relation ou/et dispensent des appui-conseils individuels ou collectifs. A titre d'exemple, le réseau Territoires Solidaires organise des coachings individuels pour l'obtention de financements (microprojets, fonds eau) avec l'appui de ses partenaires dont pS-Eau.



www.territoires-solidaires.com



www.pseau.org

DES LIENS UTILES POUR ENTRER EN RELATION AVEC LES ACTEURS DE VOTRE RÉGION

Cartographie des acteurs de Territoires Solidaires

<http://www.territoires-solidaires.com/acteurs-partenaires/cartographie-des-acteurs.html>

Atlas français de la coopération décentralisée

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/cncdext/dyn/public/atlas/accesMonde.html>

Atlas des actions en Eau et Assainissement du pS-Eau

https://www.pseau.org/outils/actions/action_atlas.php

Cartographie de l'Agence des Micro Projets

<https://www.agencemicroprojets.org/observatoire/les-fiches-projets/accueil>

Cartographie du FORIM

<https://www.forim.net/cartographie-des-projets>



QUELS SONT LES PRÉALABLES ?

A l'image de toute relation, il n'existe pas de schéma idéal pour initier un partenariat. Chaque relation a des origines différentes, elle est marquée par les trajectoires empruntées par ses acteurs et se nourrit d'échanges successifs qui permettent d'instaurer affinité de valeurs et confiance. Il est néanmoins constaté qu'un certain nombre d'étapes clés structurent le développement d'un partenariat opérationnel et, qu'à chaque étape, les acteurs mobilisent des connaissances, font preuve de compétences et adoptent des attitudes favorables à la collaboration.

Structurer sa démarche partenariale

Avant de s'engager à travailler avec d'autres, il est important de bien structurer en interne son positionnement partenarial. Cela permet de convaincre plus facilement les futurs collaborateurs et facilite la phase de négociation. Il s'agit donc de :

- Clarifier son projet politique**
Ce dernier se traduit par un plan stratégique où sont définis les valeurs, les objectifs, les missions de l'association et également sa dynamique d'action et les moyens qui sont susceptibles d'être mobilisés pour l'action.
- Formaliser ses besoins**
En lien avec les objectifs, il convient de connaître sa plus-value, ses limites et ses besoins.
- Vérifier ses capacités**
Développer et mettre en œuvre une collaboration et/ou un partenariat prend beaucoup de temps et d'efforts.
- Définir des cadres de participation précis**
Collaborer avec des individus ou des entreprises nécessite de définir des cadres, des sujets et des temps de rencontres. Les acteurs doivent définir leur degré d'implication et l'importance de leur investissement.

Définir son positionnement

Il existe différents types de relation entre partenaires dans le cadre de la coopération pour l'accès à l'eau et l'assainissement. Le choix se fait souvent selon la stratégie et la taille de l'organisation, selon le contexte du projet ou encore selon les conditions de financement propre au secteur. Cinq grands types de relation se distinguent :

- Relation de conseil** : une organisation conseille ponctuellement une autre organisation dans le cadre de ses activités.
- Relation bailleurs de fond / porteur de projet** : un bailleur finance le projet d'une organisation qui est en adéquation avec sa politique de financement.
- Relation de sous-traitance** : une organisation finance une autre organisation pour mettre en œuvre un projet ou réaliser une des activités de son projet.
- Relation d'appui technique** : une organisation se met en partenariat avec une autre organisation spécialisée pour l'accompagner dans la mise en œuvre d'une activité ou d'un projet.
- Relation de co-gestion** : plusieurs organisations se réunissent afin de mettre en commun leurs ressources techniques, humaines et financières dans la cadre de la mise en œuvre d'un projet.

Paroles d'acteurs

"Notre objectif à la métropole c'est de trouver des partenaires qui soient en capacité de mettre en œuvre des projets répondant à nos critères de financement."



UN PARTENARIAT GAGNANT-GAGNANT ENTRE DEUX ASSOCIATIONS À TRAVERS UNE PRESTATION INTELLECTUELLE. L'EXEMPLE D'ENTRAIDE MALI ET D'HYDRAULIQUE SANS FRONTIÈRE

L'association « Entraide Mali » intervient depuis 13 ans en appui au développement de la commune rurale de Yallankoro Soloba au Sud Mali. Notre approche, concentrée sur certains espaces stratégiques (école, poste de santé, etc.) ne permettait pas de toucher l'ensemble de la population. Les villageois nous ont convaincus qu'il fallait être plus ambitieux. C'est pourquoi, grâce à l'implication des bénéficiaires à tous les stades de sa mise en œuvre, nous avons mis en place un programme d'amélioration de l'accès à l'eau potable qui nous a mobilisés pendant plusieurs années. Cependant, notre association n'avait pas de compétence spécifique dans ce domaine et ne savions comment aborder cette problématique. Nous avons cherché qui pourrait nous aider. Après réflexion, nous nous sommes engagées avec « Hydraulique sans Frontière » (HSF). Notre collaboration s'est concrétisée d'abord par la signature d'un contrat. Puis, HSF a mis à notre disposition un technicien hydraulicien, Bernard. Nous avons payé une prestation à HSF et nous avons assumé tous les frais annexes de la mission. Mais avons été les gagnants de l'opération ! (i) Par cette collaboration nous avons beaucoup appris sur le plan technique ; (ii) nous avons été mis en relation avec des entreprises maliennes fiables ; (iii) nous avons pu dupliquer l'approche de manière autonome. De plus, Bernard, avec qui nous avons créé des liens d'amitié, continue à répondre à nos interrogations. "

COMMENT INITIER DES COLLABORATIONS ?

Pour la plupart des acteurs, il s'avère difficile de rencontrer et accrocher un partenaire. Ceci nécessite à la fois d'être informé, visible, bien outillé et surtout d'avoir du temps.

Prendre connaissance de l'activité de l'organisation à l'international

Il existe beaucoup d'acteurs susceptibles d'agir en partenariat mais chacun d'eux agit dans un cadre précis et à travers des modalités de coopération particulière. La première chose à faire est donc de :

Dresser une liste des acteurs qui agissent sur la composante

S'il n'existe pas encore de plateforme unique de référencement, plusieurs acteurs mettent directement en ligne des informations sur l'action des acteurs à l'international : PS-Eau, Atlas de la CNCD, Territoires Solidaires, Agence des micro-projets, etc. (Voir liste en fin de document)

Etudier leur dynamique de coopération

La plupart des organisations intervenant à l'international dispose d'un document ou politique d'intervention dans lequel est défini sa dynamique et son cadre d'intervention, le type de collaboration qu'elle vise avec les acteurs du sud, son positionnement vis-à-vis des acteurs français.

TERRITOIRES SOLIDAIRES, LE RÉSEAU QUI VALORISE LES PROJETS ET LES ACTEURS RÉGIONAUX

Territoires Solidaires s'attache à rendre visible et à promouvoir les pratiques régionales de coopération et de solidarité internationales. L'adhésion au réseau permet d'être mieux reconnu comme un maillon de la chaîne d'acteurs engagés dans une dynamique collective en Provence-Alpes-Côte d'Azur. La participation à ses initiatives ou celles auxquelles il s'associe permet de rencontrer, d'échanger, de partager avec une diversité d'acteurs (collectivités territoriales, associations, acteurs économiques, universités...) qui ont en commun la conduite d'actions de coopération et de solidarité internationales. Des actions pour la valorisation des membres sont aussi entreprises à l'image d'un partenariat radio avec la création d'une émission « Planète Solidaire ». De 2017 à 2018, 44 émissions ont été diffusées, chacune mettant en lumière les actions d'un membre.

Laurence GRIETTE, Directrice, Territoires Solidaires

Se faire connaître

Avant de mettre en place une collaboration, il faut généralement laisser du temps aux acteurs pour se connaître. Cela peut se faire à travers plusieurs leviers :

Participer à des rencontres

Conférences, café débat, etc. sont autant d'opportunités de rencontres avec d'autres acteurs du secteur. Y intervenir activement renforce la visibilité - voir la crédibilité - d'une structure et facilite la prise de contact avec les autres participants.

Promouvoir son action à travers des événements

Mener à bien des actions de sensibilisation et d'information auprès d'un large public permet de faire valoir sa structure et contribue à asseoir sa crédibilité. L'important est de garder aussi un ancrage avec son territoire d'implantation.

S'appuyer sur ses sympathisants

La plupart des partenariats commencent par des relations informelles. C'est souvent à travers elles que les acteurs parlent librement et se convainquent de rejoindre un mouvement ou une action.

Paroles d'acteurs

" Initialement nous avons été appuyés par le maire de notre commune. C'est lui qui par la suite a parlé de nous aux autres maires des alentours et qui leurs a expliqué ce que nous faisons. "

Communiquer à travers des outils adaptés

Les organisations œuvrant dans le domaine de l'eau en France sont rarement sensibilisées aux problématiques d'accès à l'eau au sud et se trouvent parfois éloignées de la solidarité internationale.

Sensibiliser les acteurs aux cadres de coopération dans le domaine de l'eau

Afin d'accompagner vos interlocuteurs dans la compréhension de votre cadre d'intervention, il peut être intéressant de leur fournir des éléments clés sur le système de coopération internationale dans le domaine de l'eau. Pour cela, il ne s'agit pas de créer de nouveaux documents car il en existe déjà beaucoup. A titre d'exemple, le premier guide de Territoires Solidaires " Comment agir en région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans le monde ? " donne des informations synthétiques et accessibles à tous.

Développer des fiches de communication spécifiques

Au-delà des rencontres, il faut laisser une trace aux acteurs afin qu'ils puissent repenser au sujet et l'appréhender d'une autre manière. Il est donc important de prévoir des cartes de visite et éventuellement une présentation succincte de votre association et ou de votre projet.





QUELLES CONDITIONS POUR QU'UN PARTENARIAT S'ÉPANOUISSE ?

Le développement d'une collaboration saine dépend de nombreux facteurs et ce, dès les prémices de la collaboration. à travers son renouvellement, sa longévité sera fonction, entre autres, de la capacité des acteurs à faire évoluer les termes de l'échange dans le temps.

➔ Développer une culture partenariale commune

Une collaboration se construit. Au-delà de la mise en œuvre du partenariat, un temps important doit être dédié à apprendre à se connaître et se reconnaître. Dans leur collaboration, les acteurs partagent :

■ Le partage des valeurs, ciment du partenariat

Au-delà du projet en lui-même, il est nécessaire que les acteurs se mettent d'accord sur leur motivation, les finalités de l'action, et surtout sur leur représentation de ce que devrait être un système idéal : Comment appliquer le droit universel à l'accès à l'eau ? Doit-on faire payer les personnes pauvres ? La participation des autorités publiques locales doit-elle être rémunérée ?

■ Prendre en compte les impératifs et priorités de chacun

Les impératifs et priorités des partenaires doivent être définis. Il s'agit également de se mettre d'accord sur des aspects opérationnels (production de rapports trimestriels, fourniture de justificatif systématique, etc.).

➔ Structurer les cadres de collaboration

Un partenariat se construit dans l'action. La convention n'est qu'une étape. Ce sont les habitudes de travail et le développement de mécanismes routiniers qui lui donnent sens. Il est important que les acteurs prennent conscience des exigences de chacun, les respectent et les intègrent.

■ Définir une répartition claire des tâches

Pour éviter toute confusion et tension lors de la réalisation des actions, il convient d'assurer une répartition des tâches claire entre les acteurs. Si dans le cadre d'une relation bailleurs / porteur de projet, la répartition reste claire, dans le cadre d'une relation de co-gestion, il est important de spécifier le rôle de chacun en lien avec le plan d'action détaillé du projet.

■ Choisir ou co-construire des outils communs

Dans la grande majorité des cas, chaque partenaire a déjà mis en place un certain nombre d'outils pour gérer, suivre et évaluer l'évolution de son projet et ces derniers sont en lien avec les comptes rendus qui sont fait auprès de sa hiérarchie ou de ses membres. Pour éviter tout problème ou une éventuelle d'absence d'information nécessaire à l'une des parties, il peut être intéressant de présenter ces documents en amont et de les faire valider collectivement.

■ Adopter un code de conduite respectueux

Collaborer nécessite de respecter la place de son partenaire et d'adopter un code de conduite favorisant les échanges. D'une manière générale, les relations hiérarchiques et les formulations en découlant sont à proscrire.

➔ Mettre en œuvre et suivre les actions

■ Rester transparent lors des échanges

Il est normal lors de la mise en œuvre d'un projet de rencontrer des problèmes (retard sur la mise en œuvre des actions, surtout lié à un imprévu ou un oubli dans le budget, etc.). Pour éviter tout malentendu, il apparaît important que l'ensemble des parties prenantes soient informé et que les solutions soient construites ensemble.

■ Structurer la communication

Le rythme, les médias et les supports sont importants pour une communication fluide et transparente. Pour faciliter les échanges, il est intéressant de mettre en place un canevas standard de communication comportant des rubriques pour mieux trouver et suivre les informations dans le temps.

➔ Faire évoluer son partenariat

Apprécier les effets de ses projets : Afin de prendre du recul sur l'impact de son partenariat, il peut être intéressant de procéder à une évaluation de la performance de l'action menée. Au-delà d'apprécier les effets du projet et l'efficacité de sa mise en œuvre, elle permettra de mettre en valeur les difficultés rencontrées et d'en discuter.

■ **Revenir sur les difficultés :** A l'issue du projet il peut se révéler efficace de revenir sur les difficultés afin de mettre en place des solutions alternatives et consensuelles.

☺ Paroles d'acteurs

"Les premières collaborations sont toujours les plus difficiles car c'est dans l'action que certaines divergences de points de vue ou de pratiques apparaissent. Il faut alors prendre le temps de discuter et de trouver un accord équitable. Au bout de deux, trois projets, des habitudes s'installent, les termes des conventions évoluent et cela devient plus simple".

LA COLLABORATION

ÉTAPE PAR ÉTAPE

■ Identifier les besoins

■ Identifier et choisir son potentiel partenaire

■ Développer une offre de partenariat

■ Approcher son partenaire

■ Confronter les idées autour du projet et ses enjeux

■ Décider et choisir une solution commune

■ Développer un plan d'action opérationnel

■ Structurer la convention de partenariat

■ Mettre en œuvre le projet, expérimenter une réponse collective

■ Suivre l'action

GUIDE PRATIQUE COLLABORER ENTRE ACTEURS FRANÇAIS DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Organisateur



Territoires solidaires est le réseau des acteurs de la coopération et de la solidarité internationales de Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Il a pour objectif le développement et l'amélioration qualitative des actions conduites par l'ensemble des acteurs publics et privés situés sur le territoire régional.
www.territoires-solidaires.com

Partenaires



Programme Solidarité Eau est une association loi 1901 qui a pour objectif principal d'accroître et d'améliorer les actions en faveur de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les pays en développement. pS-Eau est un réseau ouvert aux organismes qui interviennent dans les secteurs de l'eau, d'assainissement et de la solidarité, afin de favoriser les échanges d'expériences et la diffusion d'information sur ces secteurs entre tous les acteurs concernés.
www.pseau.org



L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse est l'établissement public de l'Etat qui a pour missions de contribuer à améliorer la gestion de l'eau, de lutter contre sa pollution et de protéger les milieux aquatiques sur l'ensemble du bassin versant français de la Méditerranée. Elle mène aussi des actions de coopération internationale dans les domaines de l'alimentation en eau, l'assainissement, la lutte contre la pollution et la préservation des ressources.
www.eaurmc.fr

Les participants au groupe de réflexion, 2018

Les Associations de Solidarité Internationale

Asie Horizon 2020
Entraide Mali
Marseille Provence Afrique Coopération
Méditerranée Afrique Solidarité
Migrations & Développement
Solidarité Eau Sud
Tabalé Solidarité France-Afrique

Les Collectivités Territoriales

Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur
Métropole Aix-Marseille

Les Entreprises

Eaux de Marseille
Société du Canal de Provence

Structure d'appui pour l'animation

Efficoop

